

Consultation en vue de la réalisation de travaux mécaniques aux stades de ROBION

Règlement de Consultation

Collectivité qui passe le marché

Mairie de ROBION
BP 2
84440 ROBION
Téléphone : 04.90.76.60.44 Télécopie : 04.90.76.54.04

Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire, Robert FRASSI

Objet de la consultation : réalisation de travaux mécaniques aux stades

Date de l'avis d'appel public à la concurrence : 19 janvier 2012

Date limite de réception des offres : 13 février 2012

Caractéristiques de la consultation Marché à procédure adaptée

1 – **OBJET DU MARCHÉ**

Le présent marché passé selon la procédure adaptée article 28 du code des marchés publics porte sur la fertilisation des équipements sportifs de la commune de ROBION.

2 - **DEROULEMENT DE LA CONSULTATION**

La Ville de ROBION consulte par courrier les entreprises susceptibles de répondre à cette demande et met disposition la présente consultation sur le site internet www.robion.fr dans la rubrique Appels d'Offres

Personne à contacter pour tous renseignements complémentaires :

Monsieur Jean-Marc ROSSI, responsable des services techniques au 06.25.99.75.93.
Monsieur Fabrice BEAUMIER, conseiller municipal au 06.81.07.67.48.

3 – PRESENTATION DE L'OFFRE

Le dossier de réponse doit comprendre, comme éléments objectifs, les pièces suivantes, à défaut l'offre sera considérée comme incomplète.

- * La proposition chiffrée au m²
- * Les références de l'entreprise pour les trois dernières années

4 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5 - MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande de règlement.

6 – CAHIER DES CHARGES

OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation a pour objet réalisation de travaux mécaniques sur les équipements sportifs de la commune de ROBION.

DETAIL DES PRESTATIONS

La prestation comprend :

- Le carottage par louchet creux 200 trous au m² sur une profondeur de 8 à 10 cm.
- Le décompactage : éclatement du regroupement des agrégats ou du conglomérat
- Le semis de regarnissage (la semence étant fournie par la commune) de 15 g au m² en deux passages (1 au printemps + 1 en automne)

DIMENSIONS DES TERRAINS

Les terrains ont les dimensions suivantes :

- Stade DI MECO terrain d'honneur = 8.500 m²
- Stade DI MECO annexe = 3.000 m²
- Stade Jean NOEL = 4.500 m²

PRESTATIONS A REALISER

Stade Jean NOEL = carottage + regarnissage

Stade DIMECO (terrain d'honneur + annexe) = décompactage + carottage + regarnissage